

Child and Youth Health: Our Challenge

La santé de nos enfants et de nos jeunes : le vrai défi



Life
Vie



Growth
Croissance



Health
Santé

Canada's Child and Youth Health Charter / Charte canadienne de la santé des enfants et des jeunes

29 July / juillet 2007

UN APERÇU

LA SANTÉ DES ENFANTS AU CANADA

LEUR CHARTE — LE VRAI DÉFI

«Rien n'est plus révélateur de l'âme d'une société que sa façon de traiter ses enfants.»

Nelson Mandela

«Une génération plante les arbres et c'est une autre qui profite de l'ombre.»

Proverbe chinois

Les enfants ont toujours été une priorité pour les médecins du Canada – l'Initiative sur la santé des enfants lancée par l'Association médicale canadienne, la Société canadienne de pédiatrie et le Collège des médecins de famille du Canada en témoignent. Nos trois organismes ont conjugué leurs efforts pour lancer l'Initiative sur la santé des enfants dans le cadre de notre partenariat Médecins pour des enfants en santé.

En septembre 2004, les premiers ministres du Canada se sont engagés à «améliorer l'état de santé de la population canadienne en s'alliant avec des experts», engagement qui a débouché sur un accord comportant des objectifs de santé pour le Canada, dont le premier est : *«Nos enfants atteignent leur plein potentiel et grandissent heureux, confiants, en santé et en sécurité»*. Il s'agit là d'un idéal louable, mais nous devons à nos enfants de dépasser les affirmations minimalistes de haut niveau pour atteindre des buts et des objectifs tangibles dans le domaine de la santé.

Dès le début du partenariat, nous savions parfaitement qu'une vaste coalition de la société était le seul moyen d'atteindre l'objectif prépondérant, soit l'excellence dans la santé des enfants au Canada. Pour que les enfants deviennent une priorité nationale, il faut établir une coalition de promoteurs de la santé des enfants qui regroupe les gouvernements, les parents, les prestataires de soins de santé, les milieux d'affaires, les écoles, les enseignants et les communautés.

Pour lancer le processus, nous avons créé la Charte canadienne de la santé des enfants. Ensuite, comme une charte ne suffira pas à elle seule pour réaliser la vision, soit que les enfants du Canada comptent au nombre de ceux qui sont en meilleure santé au monde, nous avons créé le Défi Santé des enfants du Canada. Nous croyons qu'ensemble, ces deux mesures aideront à créer une coalition de promoteurs de la santé des enfants parce qu'elles offrent un point de ralliement aux personnes qui peuvent faire une différence dans ce domaine.

La crédibilité et la réussite de la charte et du défi passent par une vaste consultation inclusive et un engagement de la société en général envers la santé des enfants. Le Sommet sur la santé des enfants est une activité de consultation et d'engagement.

Ce document contient la Charte canadienne de la santé des enfants, le Défi Santé des enfants du Canada et la Déclaration canadienne sur la santé des enfants. Le document constitue le point de convergence du Sommet – il contient les éléments constitutifs de notre engagement et de notre promesse d'intervenir en faveur des enfants du Canada.

La Charte canadienne de la santé des enfants

En 2005, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont établi des objectifs de santé pancanadiens, dont le premier est le suivant : «*Le Canada est un pays où vos enfants atteignent leur plein potentiel et grandissent heureux, confiants, en santé et en sécurité.*»

Afin de réaliser ce potentiel, les enfants doivent grandir à un endroit où ils peuvent s'épanouir – sur les plans spirituel, affectif, physique et intellectuel – et obtenir des soins de santé de grande qualité lorsqu'ils en ont besoin. Cet endroit doit comporter trois éléments fondamentaux : un environnement sécuritaire et protégé; une bonne santé et un développement sain; un éventail complet de ressources de santé disponibles pour tous. Il faut offrir aux enfants des populations spéciales du Canada, y compris ceux des Premières nations et les enfants inuits et métis, les mêmes possibilités qu'aux autres enfants du Canada par des services adaptés sur le plan culture.

- 1. Un endroit qui offre un environnement sécuritaire et protégé comprend les éléments suivants :**
 - a) eau, air et sol propres;
 - b) protection contre les blessures, l'exploitation et la discrimination;
 - c) familles, foyers et communautés en santé.

- 2. Un endroit où un enfant peut être en bonne santé et se développer sainement offre les éléments suivants :**
 - a) soins prénataux et maternels pour qu'il ait la meilleure santé possible à la naissance;
 - b) nutrition nécessaire pour bien grandir et se développer et être en santé à long terme;
 - c) possibilités d'apprentissage au cours de la petite enfance et soins de grande qualité, à la maison et dans la communauté;
 - d) possibilités de participer à des activités physiques et encouragement nécessaire à cette fin;
 - e) éducation primaire et secondaire de grande qualité;
 - f) éducation postsecondaire abordable et disponible;
 - g) engagement envers le mieux-être social et la santé mentale.

- 3. Un éventail complet de ressources de santé disponibles pour tous comprend les éléments suivants :**
 - a) soins de santé de base, y compris immunisation, médicaments et soins de santé dentaire;
 - b) soins de santé mentale et programmes d'aide en bas âge pour les enfants et les adolescents;
 - c) accès à des services spécialisés de diagnostic et de santé;
 - d) mesure et suivi de la santé des enfants et des adolescents;
 - e) recherche sur les besoins des enfants et des adolescents;
 - f) soins ininterrompus à mesure que les jeunes passent aux services de santé pour adultes et entre les secteurs des soins actifs, chroniques et communautaires.

NOTES

1. Les principes de la Charte s'appliquent à tous les enfants du Canada sans égard à la race, à l'origine ethnique, aux croyances, à la langue, au sexe, aux capacités physiques, aux capacités mentales, aux antécédents culturels ou au vécu.
2. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant établit les droits généraux de tous les enfants et les adolescents.
3. Les principes enchâssés dans tous les énoncés d'objectifs comprennent les suivants :
 - a. **Universalité** : La Charte s'applique également à tous les enfants qui habitent le Canada et couvre tous les enfants de 0 à 18 ans, y compris les adolescents et les jeunes.
 - b. **Sans fardeau financier** : Tous les enfants du Canada doivent avoir accès aux soins de santé, aux services de santé et aux médicaments dont ils ont besoin sans égard à la capacité de payer.
 - c. **Libre accès** : Tous les enfants, sans égard à leur capacité ou aux circonstances, doivent avoir un accès approprié à des soins de santé et des services de santé optimaux.
 - d. **Mesure et surveillance** : Des ressources appropriées seront disponibles pour assurer la collecte continue et adéquate de données sur les enjeux qui ont des répercussions sur la santé ou le développement des enfants.
 - e. **Communautés sécuritaires et protégées** : Les communautés du Canada doivent créer un environnement sécuritaire et protégé où les enfants peuvent grandir.
4. La présente charte vise à faciliter l'élaboration de buts, d'objectifs, d'interventions et de moyens de représentation spécifiques qui amélioreront de façon quantifiable la santé des enfants partout au Canada.
5. La réussite sera déterminée par des buts et des objectifs simples, quantifiables, atteignables et opportuns à l'égard de chacun des 17 énoncés contenus dans la Charte.
6. La première version de la Charte a été produite par les médecins du Canada, qui se sont concentrés sur ce que les médecins peuvent faire le mieux pour améliorer la santé des enfants, mais on encourage et on souhaite l'appui et la participation de toutes les personnes et de tous les groupes qui s'intéressent à la santé des enfants.
7. On facilitera la participation des enfants et des parents à l'élaboration de la Charte.
8. Les interventions et les mesures de représentation fondées sur la Charte s'adresseront principalement aux gouvernements, organismes ou particuliers qui, en vertu de lois, de règlements ou de politiques, peuvent instaurer des changements pour les enfants.
9. La Charte n'est pas un document légal. Elle représente un engagement des promoteurs de la santé des enfants du Canada envers la santé et le mieux-être de tous les enfants du pays.